

RECOMMANDATIONS DU HCE

Axe n°1 : Développer une véritable culture de l'égalité

Accroître la visibilité des entraîneuses et dirigeantes au travers de la médiatisation et la promotion de rôles modèles

1	Créer un programme dédié à l'accompagnement des femmes déjà engagées dans le mouvement sportif vers l'encadrement sportif (formation, réseau, rencontres) à l'image du programme 300 dirigeantes.	CNOSF & CPSF
2	Pérenniser systématiquement dans les études de l'ARCOM la réparation et la comptabilisation des temps de parole des femmes, notamment des entraîneuses, dans la couverture médiatique sportive	ARCOM
3	Création par l'ARCOM d'un label distinctif honorant les médias qui favorisent l'intégration de femmes expertes, en particulier dans le domaine du sport et notamment au niveau des coaches et entraîneuses.	ARCOM
4	Introduire et systématiser la fonction de « responsable de la stratégie éditoriale en matière de parité » dans les rédactions sportives des médias pour veiller à une couverture médiatique équilibrée et inclusive F/H.	Médias
5	Allouer une part spécifique du budget de l'ANS dédié à la promotion du sport au féminin pour mettre en avant les entraîneuses, arbitres et dirigeantes, afin de renforcer leur visibilité dans l'encadrement sportif.	ANS
6	Créer des campagnes de communication valorisant les parcours de femmes dans l'encadrement sportif notamment autour du 24 janvier (journée internationale du sport féminin en France) et lors des grands événements sportifs internationaux (GESI).	CNOSF, CPSF et/ ou Ministère des Sports
7	Intégrer des critères relatifs à féminisation de l'encadrement sportif dans le label Terrain d'Égalité relatif aux grands événements sportifs internationaux (GESI).	Ministère des Sports et ministère de l'Égalité

Accroître la visibilité des entraîneuses et dirigeantes dans l'espace public		
8	<p>Imposer au moins 50 % de noms féminins et encourager les noms d'entraîneuses ou dirigeantes sportives dans la dénomination des équipements sportifs financés dans le cadre du Plan G24 (suite du plan 5000 équipements).</p> <p>Encourager les collectivités territoriales à la féminisation de la nomenclature urbaine et sportive avec un objectif d'au moins 30 % d'équipements avec des noms de femme d'ici 2030.</p>	ANS et collectivités territoriales
9	Adopter une écriture sans stéréotypes de sexe dans les textes statutaires, les fiches de postes et autres textes officiels des organisations sportives conformément aux recommandations fixées par le HCE (cf. Guide pratique).	CNOSF, CPSF, fédérations sportives
Faire de l'égalité de genre et de la lutte contre les VSS une priorité au sein des formations initiales et continues		
10	S'assurer de la mise en œuvre de l'application de formation à la prévention et à la lutte contre les VSS dans les formations obligatoires et à la qualité de son contenu.	Ministère des Sports (Service départemental jeunesse et sport) et Ministère de l'enseignement supérieur
11	Conditionner le renouvellement quinquennal de la carte professionnelle des éducatrices et éducateurs sportifs à la validation d'un module de formation en ligne, élaboré par le ministère des Sports, ou d'une formation équivalente dispensée par des associations spécialisées, portant sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.	Ministère des Sports (Direction des Sports) Législateur Associations spécialisées
12	<p>Généraliser la sensibilisation à l'égalité, à la prévention et à la lutte contre les VSS les éducateur-ices bénévoles au sein des clubs sportifs.</p> <p>Établir annuellement une liste publique des structures offrant ces formations, afin de simplifier leur prise de contact par les clubs sportifs, disponible gratuitement sur le site du ministère des Sports, du CNOSF et du CPSF.</p>	Fédérations sportives soutenues par le Ministère des sports MIPROF
13	Veiller à une égale représentation des femmes et des hommes dans les cas d'études mentionnés dans les formations initiales et prendre en compte les besoins physiologiques féminins (maladies gynécologiques type endométriose, cycles menstruels, etc.) dans les contenus de formations initiales et continues.	Prof d'universités, avec un financement de l'État (MESR/ Conseil des programmes/ Agence nationale de la recherche)
Renforcer les dispositifs de prévention, d'écoute, de signalement des violences et discriminations		
14	<p>Rendre obligatoire la présence d'un-e cadre technique formé-e aux questions des discriminations et violences, notamment sexistes et sexuelles au sein de chaque Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).</p> <p>Nommer dans chaque club sportif une personne référente sur les sujets d'égalité et de lutte contre les discriminations et violences qui assurera la mise en place d'actions d'information et de prévention et le lien avec le SDJES et ses équipes.</p>	Ministère des sports / Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) / Clubs sportifs

Axe n°2 : Garantir une égalité de représentation au sein des métiers de l'encadrement sportif et de la gouvernance

Inciter les jeunes filles à intégrer des formations à l'encadrement sportif

15	Mettre en place des campagnes d'incitation dès le collège et le lycée, incluant des interventions et des modules pédagogiques pour promouvoir les formations et débouchés professionnels auprès des jeunes filles à travers des partenariats avec les établissements d'enseignement et les fédérations sportives. Atteindre un objectif de 40 % de candidatures féminines pour l'entrée en licence STAPS d'ici 2026.	Ministère des Sports/ Ministère de l'Education Nationale / STAPS
16	Créer un programme d'accompagnement des jeunes filles vers le management et l'encadrement sportif, à l'image de Tech pour toutes, piloté par le ministère des Sports et adressé : Aux collégiennes et lycéennes avec des interventions dans les établissements scolaires. Aux élèves en première année de licence STAPS pour créer des vocations de carrières dans des spécialités où elles sont peu représentées (encadrement et management sportif) avec un objectif de 25 % de femmes dans ces filières d'ici 2026, avec un objectif ambitieux de 40 % d'ici 2030.	Ministère des Sports/ Ministère de l'Education Nationale / STAPS

Développer l'accompagnement et la formation des sportives vers la reconversion professionnelle, notamment de l'encadrement sportif

17	Évaluer le dispositif existant des aides directes aux sportif-ves de haut niveau et apporter les modifications nécessaires afin de mieux cibler ces financements vers la reconversion. Créer une nouvelle bourse spécifique si besoin.	Gouvernement / Parlement
18	Ouvrir l'accès à la formation continue dans les formations publiques déjà existantes pour les sportif-ves de haut niveau en reconversion vers les métiers du sport, notamment de l'encadrement.	ANS / INSEP / Creps
19	Encourager les entreprises à s'engager à former et recruter des sportives de haut niveau, en établissant des partenariats avec des programmes de formations professionnelles pour les sportives et en faire un critère de leur rapport RSE.	Entreprises privées et publiques

Favoriser la présence des femmes dans les métiers de l'encadrement sportif

20	Encourager les fédérations sportives à mettre en place un co-encadrement mixte. Cette mesure pourrait être incluse au sein d'un projet de performance fédérale (PPF).	Fédérations sportives
21	Encourager les collectivités territoriales à accorder un bonus au niveau des budgets attribués aux clubs qui mettent en place un plan de féminisation : adhérents et encadrants.	Collectivités territoriales
22	Assurer la prise en charge partielle des frais de garde d'enfants par les fédérations afin de faciliter l'engagement des entraîneur-euses lors des regroupements et déplacements nationaux et internationaux.	Fédérations sportives

**Activer le levier de la mixité et du partage des responsabilités
au sein de la gouvernance sportive**

23	Instaurer des co-présidences mixtes des fédérations sportives nationales agréées, y compris dans les commissions de travail, mais aussi dans les ligues professionnelles et rendre invalides les décisions prises dans une commission/fédération nationale ne respectant pas l'obligation de mixité.	Ministère des Sports Fédérations sportives Ligues professionnelles
24	Modifier la loi du 2 mars 2022 dite loi visant à démocratiser le sport en France pour instaurer formellement et sans délai une exigence de parité pour la composition des bureaux exécutifs, des conseils d'administrations nationaux et régionaux et des commissions nationales des fédérations sportives agréées, du CNOSF et du CPSF et rendre invalides les décisions prises dans un bureau ne respectant pas la parité.	Parlement / Gouvernement
25	Appliquer un quota immédiat de 40 % de femmes directeur.trices techniques national-es (DTN) et encourager et veiller à une représentation paritaire parmi les directions techniques nationales - tenir compte des répartitions de postes (secrétariat / encadrement).	Ministère des Sports
26	Exiger et instaurer l'obligation de parité au sein des autres instances représentatives du sport français comme l'Observatoire National du Sport (créé en 2024) ou les Conférences régionales du sport (CRS).	Parlement / Gouvernement
27	Compléter la loi du 2 mars 2022 pour instaurer formellement un binôme mixte femme/homme pour les représentant-es des entraîneur-euses et des arbitres, élu-es et siégeant au sein de l'organe collégial d'administration des fédérations agréées, et rendre invalides les décisions prises dans un bureau ne respectant pas ce cadre.	Fédérations sportives
28	Encourager et veiller à la représentation paritaire sein des directions des sports des collectivités territoriales.	Collectivités territoriales

**Axe n°3 : Garantir des moyens financiers
pour faire bouger les lignes**

Appliquer le principe d'éga-conditionnalité pour les subventions publiques

29	Renforcer le budget de l'Agence Nationale du Sport en faveur des femmes dans le sport et dédier 20 % de ce budget au développement et à la promotion des métiers de l'encadrement sportif exercés par des femmes.	ANS
30	Conditionner l'obtention de subventions publiques à des critères et objectifs de féminisation de l'encadrement et des postes de direction. Appliquer un système de bonus/malus en cas de respect ou non de ces exigences.	ANS, Ministères, collectivités territoriales Législateur
31	Exiger la mise en place des budgets sensibles au genre au sein du Ministère des Sports, des fédérations sportives délégataires, du Comité national olympique et sportif français, du Comité paralympique et sportif français et de l'Agence nationale du sport intégrant notamment un critère relatif à la féminisation de l'encadrement et évaluer la mise en place de ces budgets.	Ministère des Sports, fédérations sportives délégataires, CNOSF, CPSF, ANS
32	Imposer aux fédérations sportives de se doter d'objectifs précis et mesurables en matière de féminisation, notamment au niveau de l'encadrement. Introduire des subventions avec des mécanismes de bonus/malus associés aux Plans de Performance Fédérale (PPF).	Ministère des sports / législateur

Inciter les entreprises à se saisir financièrement du sujet		
33	Inciter les entreprises à consacrer une part de leur budget sponsoring au sport au féminin et en faire un critère de leur rapport RSE.	Entreprises privées et publiques
34	Encourager les entreprises à conditionner l'attribution de leur sponsoring à un engagement des organisateurs-rices d'événements à des mesures de prévention des violences et discriminations.	Entreprises privées et publiques
Axe n°4 : Renforcer la connaissance et le suivi par la recherche et l'évaluation		
Obtenir des données chiffrées		
35	Généraliser la collecte des données relatives à l'encadrement sportif et au genre notamment via les prises de licences.	Ministère des sports
36	Réaliser un audit annuel de l'état des lieux en matière d'égalité des genres au sein des fédérations sportives, en intégrant la question de l'encadrement sportif (prise en compte de l'égalité par l'encadrement et parité de l'encadrement).	Fédérations sportives
Soutenir la recherche		
37	Financer et assurer la pérennité des travaux scientifiques et universitaires s'intéressant à la place des femmes dans le sport, en particulier dans l'encadrement.	ANR / HCRES / MESR / État + ANS + CNOSF (ANOF)
38	Solliciter une étude autour de la question du bénévolat et des inégalités interne dans les clubs sportifs.	ANR / HCRES
Axe n°5 : Faire de la France un modèle de parité et de féminisation dans le sport		
Fixer et établir des objectifs de féminisation et de parité en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 en y allouant les moyens nécessaires (moyens du Ministère des Sports, des fédérations, de l'ANS et associations)		
39	Respecter la parité au niveau des athlètes, à l'image des jeux de Paris 2024, tendre vers la parité au niveau de l'encadrement sportif avec pour objectif une représentation proportionnelle des femmes dans les fédérations puis à moyen terme la parité complète. Veiller à la parité au sein des comités d'organisation des JOP, et des délégations françaises d'ici 2030, avec une évaluation et des sanctions en cas de non-respect.	CIO / CNOSF / CPSF
Renforcer la coopération au niveau européen sur le sujet		
40	Favoriser la coopération entre les États européens en matière d'égalité des genres. Encourager le travail d'harmonisation européennes / promotion des bonnes pratiques.	EPAS / Erasmus+ / Parlement européen